Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU : 5.5 - Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

Indicateur 5.i5 : Femmes occupant des postes de direction

Concepts et définitions

Définition

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs :

a) part des femmes parmi les cadres dirigeants du privé (en équivalent-temps plein (EQTP))

b) part des femmes parmi l'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans la fonction publique

Concepts

Les **cadres dirigeants salariés** sont les cadres participant à la direction des entreprises, identifiés ici pour les seules entreprises de 250 salariés ou plus du secteur privé. Ils regroupent :

• les cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux et directeurs techniques (Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) 371a et 380a, qui ne concernent que les plus grandes entreprises, celles de 500 salariés ou plus) ;

• les dirigeants salariés d'entreprises, identifiés par la nature de leur contrat (modalité des déclarations sociales correspondant aux mandataires sociaux) ou leur libellé d'emploi (libellé de « PDG », « président », « dirigeant », etc.) ;

• parmi les cadres administratifs et commerciaux (PCS 37) et ingénieurs et cadres techniques (PCS 38), ceux dont le libellé d'emploi déclaré dans les sources sociales les qualifie comme tels (« directeur exécutif », « directeur financier », par exemple).

Cette définition est en vigueur depuis 2018 ; auparavant, seuls les salariés des PCS 371a et 380a (premier des trois groupes d'individus listés précédemment, restreint aux entreprises de 500 salariés ou plus) étaient considérés comme cadres dirigeants. La série de part des femmes parmi les cadres dirigeants du privé (en équivalent-temps plein) présente donc une rupture de série entre 2017 et 2018.

L'encadrement supérieur et de direction (ESD) regroupe les membres des corps et des emplois fonctionnels de conception et de management, soit les agents qui exercent un emploi de direction de service ou établissement assorti de la responsabilité de gestion des unités sous leur responsabilité. Il s'agit d'un sous-ensemble de la « catégorie A+ » qui désigne les corps, cadres d'emplois et statuts d'emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique de l'État, les corps d'encadrement supérieur d'inspection, de contrôle, d'expertise et juridictionnels ainsi que ceux de l'enseignement supérieur et de recherche sont exclus des ESD. Les médecins territoriaux de la fonction publique territoriale sont également exclus des ESD car ils n'exercent pas de fonction directe d'encadrement.

Champ

Secteur privé (au sens large, c'est-à-dire y compris entreprises publiques) : France (hors Mayotte), ensemble des cadres dirigeants présents au 31 décembre dans les entreprises de plus de 250 salariés du secteur privé et des entreprises publiques ; hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales

Une entreprise publique est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises. Les entreprises publiques sont donc à bien distinguer de la fonction publique (qui regroupe les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public). Le secteur privé s'entend ici au sens large, c'est-à-dire y compris entreprises publiques.

Secteur public : emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Commentaires

Cet indicateur fournit une mesure de l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 5.5.2 « Proportion de femmes occupant des postes de direction ».

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul

Proportion d'équivalents temps plein (EQTP) au 31 décembre dans le secteur privé, proportion d'effectifs au 31 décembre dans la fonction publique.

Désagrégations retenues

Aucune.

Désagrégations territoriales

Sans objet .

Source des données

Description

Les données pour les cadres dirigeants du secteur privé sont issues des Bases Tous Salariés.

Les données pour les cadres de la fonction publique sont issues du (Siasp) Système d'information sur les agents des services publics.

Champ de l'opération

Bases Tous Salariés.

Présentation de la Siasp.

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

La définition et la méthode d'identification des cadres dirigeants ont été révisées entre 2017 et 2018. Les données des dernières années ne sont pas directement comparables à celles avant 2018.

L'indicateur « (a) Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants du privé » présente une rupture de série entre 2017 et 2018, liée au changement du mode de repérage des cadres dirigeants salariés (cf. § Concepts).

L'indicateur « (b) Part des femmes parmi l'encadrement supérieur de la fonction publique » présente des ruptures de série, situées entre 2016 et 2018 selon le versant de la fonction publique considéré ; celles-ci font suite à l'actualisation de la définition de l'encadrement supérieur dans la fonction publique et à l'affinement des traitements statistiques des bases de données sous-jacentes. La rupture des séries en 2021 correspond au passage à la Déclaration sociale nominative (DSN) dans Siasp mis en place en 2022. Dans ce contexte de changement de sources d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Le principal changement conceptuel lié à cette refonte est la prise en compte de la multi-activité des agents dans les secteurs public et privé. Le poste principal au 31 décembre d'un agent est désormais déterminé parmi les postes actifs non annexes occupés au 31 décembre dans le public et le privé. Ce changement conduit à ne plus comptabiliser dans les effectifs de la fonction publique 30 500 agents du public qui, à la fin de l'année, travaillent principalement dans le privé. Les données du millésime 2021 ont cependant été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre les millésimes 2021 et 2022.

Bases Tous Salariés (présentation).

Siasp (Documentation méthodologique).

Références / Publications

- Salaires des cadres dirigeants et des dirigeants salariés (chiffres-clés, données anuelles), Insee
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP